

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents24
 présents par procuration4
 absent.....0
 absents excusés5

OBJET :

Subventions de fonctionnement
 aux associations pour l'année
 2021 - Attribution

Le 25 mars 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mars 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, Desrivières, Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Delaroche, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Brasset à M. Thevenot, M. Zontone à Mme Mary, Mme Baas à M. Delaroche.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : M. About, Mme Cogné, MM. Francine, Dachez et Mme Roy

SECRETAIRE : M. Poisson

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-12-17/05 du 17 décembre 2020 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU la délibération n°2020-12-17/07 du 17 décembre 2020 relative à la subvention attribuée à l'école de musique, de danse et de théâtre pour la programmation culturelle 2021,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2021,

VU l'avis de la commission actions scolaire et périscolaire du 2 mars 2021, de la commission action sociale, logements et petite enfance du 8 mars 2021, de la commission des sports du 9 mars 2021, de la commission commerces de proximité du 14 décembre 2020, de la commission culture, animation du 3 mars 2021,

VU l'avis de la commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 18 mars 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire, M. Thévenot, Mme Umnus, M. Zakaria, Mme Mebrek, Mme Mary, M. Marcuzzo et M. Verna,

M. Dachez, M. About, M. Francine et Mme Roy ayant quitté la salle, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210325-DEL2021032505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Affichage : 02/04/2021

APRÈS en avoir délibéré,

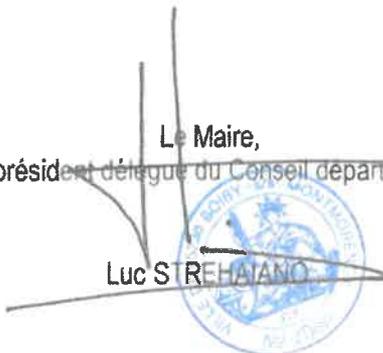
A l'unanimité,

DECIDE :

- d'attribuer aux associations les subventions pour 2021, à raison d'un montant total de 698 072,20 € dont le détail figure en annexe,

Le Maire,
Vice-président désigné du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **01 AVR. 2021**

Affiché et/ou notifié le : **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **02 AVR. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.